

POUR OBTENIR LE LIVRET 1,

SUIVANT LE DIPLOME OU CERTIFICAT VISÉ :

- Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé (DEES)
- Diplôme d'Etat d'Educateur Technique Spécialisé (DEETS)
- Diplôme d'Etat de Conseiller en Economie Sociale Familiale (DECESF)
- Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur (DEME)

Contactez le Dispositif Académique de Validation d'Acquis (DAVA) :
Site : <http://www1.ac-lille.fr/pid31573/vae.html>
Tel : 03 62 59 52 00

- Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale (DEAVS)
- Diplôme d'Etat d'Aide Médico Psychologique (DEAMP)
- Diplôme d'Etat d'Assistant Familial (DEAF)
- Diplôme d'Etat de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (DETISF)
- Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social (DEASS)
- Diplôme d'Etat de Médiateur Familial (DEMF)
- Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et Responsable d'Unité d'Intervention Sociale (CAFERUIS)
- Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale (DEIS)
- Diplôme d'Etat d'Accompagnant Éducatif et Social (DEAES)

Contactez l'Agence de Service et de Paiements (ASP) :
Site : <http://vae.asp-public.fr/>
Tel : 08 10 01 77 10

- Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'Etablissement ou de Service d'Intervention Sociale (CAFDES)

Contactez l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP) :
Site : <http://www.ehesp.fr/formation/formations-diplomantes/cafdes/vae-cafdes/>
Tel : 02 99 02 22 00

LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

ÉLIGIBLE CPF

POSSIBILITÉ INTRA

IRTS
Institut Régional
du Travail Social
Hauts-de-France



Région
Hauts-de-France



● **VOUS ÊTES :**

- SALARIÉ(E),
- DEMANDEUR D'EMPLOI,
- BÉNÉVOLE,

Vous souhaitez valoriser votre expérience professionnelle par un diplôme ou un certificat ?

Le Pôle VAE de l'IRTS Hauts-de-France vous accompagne dans votre projet.

● **VOUS ÊTES EMPLOYEUR :**

Vous souhaitez valoriser l'expérience professionnelle de vos collaborateurs ?

Le Pôle VAE de l'IRTS Hauts-de-France accompagne vos collaborateurs au sein de votre structure ou à l'IRTS Hauts-de-France

LE SAVEZ-VOUS ?

La Validation des Acquis de l'Expérience est une démarche personnelle que vous pouvez engager seul ou avec le concours de votre employeur.

ÊTES-VOUS CONCERNÉ ?

Oui, si vous avez au moins trois ans d'expérience professionnelle et que vous souhaitez obtenir un diplôme ou un certificat en lien avec votre activité.

COMMENT ÇA MARCHE ?

L'accès au diplôme ou certificat se fait en trois étapes :

- 1 Obtenir la notification de recevabilité :** compléter le livret 1
- 2 Compléter le dossier de validation des acquis de l'expérience** (livret 2) à partir du référentiel de compétences et de vos expériences en lien avec le diplôme ou certificat
- 3 Passer devant un jury** lors d'un entretien au cours duquel vous montrez la maîtrise des compétences nécessaires à l'obtention du diplôme ou du certificat

OÙ S'ADRESSER ?

Pour l'obtention de la recevabilité :
Cf. adresses au verso, selon le diplôme ou certificat visé

Pour tout renseignement sur votre projet VAE, sur la préparation de votre dossier de validation des acquis de l'expérience, jusqu'au jury et entretien post-jury :

Contactez le Pôle VAE et Formations Continues

IRTS Hauts-de-France
rue Ambroise Paré
BP 71 • 59373 Loos Cedex

Florence MONNIER
Tél. 03 28 55 52 63
fmonnier@irtshdf.fr